

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2013**

Décision n° **B-2013-4196**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Nord du Quartier de l'Industrie - Approbation d'un protocole d'accord entre la Communauté urbaine de Lyon, la société Assistance Dépannage Automobile (ADA) et la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), relatif à la fixation de l'indemnité d'éviction, suite à la résiliation d'un bail commercial d'un local situé 23, rue Joannès Carret

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 3 mai 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mme Pédrini, M. Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Barge, Passi, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Rivalta, Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Gelas, Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 mai 2013**Décision n° B-2013-4196**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Nord du Quartier de l'Industrie - Approbation d'un protocole d'accord entre la Communauté urbaine de Lyon, la société Assistance Dépannage Automobile (ADA) et la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), relatif à la fixation de l'indemnité d'éviction, suite à la résiliation d'un bail commercial d'un local situé 23, rue Joannès Carret**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.6.

Par bail commercial, la Communauté urbaine de Lyon a mis à disposition de la société ADA (Assistance Dépannage Automobile) un local d'environ 1 830 mètres carrés et un terrain attenant d'environ 2 148 mètres carrés, situés au 23, rue Joannès Carret à Lyon 9°.

Cette propriété se trouve dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Nord du Quartier de l'Industrie. Elle est concernée par l'emprise du projet de liaison dite des deux Joannès dont la réalisation nécessitera à terme la démolition du bâtiment.

Aussi, par acte d'huissier du 11 avril 2003, la Communauté urbaine a notifié au locataire un congé avec prise d'effet au 30 avril 2004. Depuis, la société occupe toujours les locaux. Elle a exprimé le souhait de bénéficier d'une relocalisation dans le 9° arrondissement.

Aujourd'hui, la Communauté urbaine souhaite récupérer ce bien pour réaliser les aménagements prévus dans la ZAC. Elle doit donc rendre effectif le congé délivré.

L'accord envisagé porte sur une relocalisation de la société ADA par la vente d'un terrain situé au 93, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9°, par le versement d'une indemnité forfaitaire d'éviction pour la résiliation du bail commercial et le transfert d'activité et par l'exemption du règlement des loyers à compter du jour de la signature de l'acte authentique contenant résiliation du bail commercial jusqu'à la libération des lieux par le locataire.

Dans l'attente de pouvoir réaliser son projet sur le terrain précité et de pouvoir transférer définitivement ses activités dans des bâtiments restant à construire, il a été proposé à la société ADA, à titre transitoire, précaire et révocable, une mise à disposition de locaux par la Communauté urbaine, situés au 21, rue Joannès Carret.

La présente décision concerne l'approbation du protocole d'accord relatif à la fixation de l'indemnité d'éviction suite à la résiliation du bail commercial entre le bailleur, la Communauté urbaine, le locataire, la société ADA et la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) qui intervient en tant qu'aménageur de la ZAC Nord du Quartier de l'Industrie.

Ce protocole propose que la SERL verse à la société ADA une somme forfaitaire de 800 000 €, payable pour moitié le jour de la réitération par acte authentique du protocole d'accord et pour moitié à la libération des locaux provisoires au 21, rue Joannès Carret.

Il est prévu que le locataire libérera les locaux actuels au plus tard le 30 juin 2013 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le protocole d'accord entre la Communauté urbaine de Lyon, la société ADA et la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), relatif à la fixation de l'indemnité d'éviction suite à la résiliation d'un bail commercial d'un local situé au 23, rue Joannès Carret à Lyon 9°, dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Nord du Quartier de l'Industrie,

b) - l'exemption du règlement des loyers à compter du jour de la signature de l'acte authentique contenant résiliation du bail commercial jusqu'à la libération des lieux par le locataire, qui doit intervenir avant le 30 juin 2013.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit protocole et à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet accord.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 mai 2013.